

**XI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1870.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1870, est basé sur une force moyenne de 42,367 hommes et de 8,782 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui est porté au Budget de l'exercice 1869.

**RECETTES.**

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1870, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à . . . . . fr.

256,258 »

## SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire . . . . . fr.	96,200 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries . . . . .	8,900 »
Valeurs de chevaux de réforme et de matériel hors de service . . . . .	76,472 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc.	52,186 »
Remboursements divers . . . . .	2,000 »
Bénéfice à produire par les établissements d'artillerie. . . . .	500 »

SOMME ÉGALE. . . . . fr. 256,258 »

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

## SAVOIR :

*Produits directs*, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

*Produits indirects*, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des par-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ticuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

**DÉPENSES.**

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1870, s'élèvent à la somme de . . . . fr. 56,885,500 »

Savoir :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. . . . fr. 34,553,852 54  
 — extraordinaires et temporaires . . . . 179,647 66  
 Pour l'entretien du corps de la gendarmerie . . . . 2,150,000 »  
 SOMME ÉGALE. . . . fr. 56,885,500 »

Le crédit général demandé pour 1869 est de . . . . 56,885,000 »

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1870, comparé à celui du Budget de l'exercice de 1869, présente une diminution nette de . . . . fr. 1,500 »

Cette diminution provient des différences en plus ou en moins que présentent quelques articles du Budget et qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

NUMÉRO des articles.	SERVICES.	DIFFÉRENCES entre les Budgets de 1869 et 1870.	
		EN PLUS pour 1870.	EN MOINS pour 1869.
6	État-major général . . . . .	°	1,529 20
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	150,000 »	»
14	— de l'artillerie . . . . .	75,000 »	»
15	— du génie. . . . .	25,000 »	»
21	Matériel du génie. . . . .	»	250,000 »
55	Dépenses imprévues . . . . .	29 20	»
		<u>250,029 20</u>	<u>251,529 20</u>
	RESTE DIMINUTION NETTE. . . . fr.	1,500 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées ci-dessus sont expliquées par les détails qui suivent :

## CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Diminution nette. . . . . fr.	1,529 20
-------------------------------	----------

Cette différence provient :

1 <sup>o</sup> De la suppression du supplément de solde alloué au Budget de 1869 pour un colonel commandant de brigade, soit 1,060 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . fr.	1,054 70
--	----------

2 <sup>o</sup> De la suppression d'une ration de fourrages supplémentaire accordée au même colonel commandant de brigade, soit 365 journées à fr. 1 50 c <sup>s</sup> . . . . .	474 50
---	--------

TOTAL. . . . . fr.	<u>1,529 20</u>
--------------------	-----------------

## CHAPITRE IV.

ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Augmentation fr.	150,000 »
ART. 14. — — — — <i>de l'artillerie.</i> —	75,000 »
ART. 15. — — — — <i>du génie.</i> —	25,000 »
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . . fr.	<u>250,000 »</u>

## CHAPITRE VII.

ART. 21. — <i>Matériel du génie.</i> Diminution . . . . . fr.	<u>250,000 »</u>
---	------------------

L'augmentation de 250,000 francs que présente le chapitre IV du Budget de 1870, est compensée par la suppression du crédit extraordinaire qui a été obtenu en 1869 pour le chapitre VII.

La loi du 5 avril 1868 sur la nouvelle organisation de l'armée, a étendu les cadres de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, et cette augmentation du nombre des officiers et sous-officiers devait naturellement entraîner une majoration des crédits alloués antérieurement pour l'entretien du personnel de ces trois armes.

Mais lorsque le Gouvernement a présenté le Budget de la Guerre pour l'exercice 1869, il savait que dans le courant de cette année, il ne lui serait pas possible de pourvoir à la totalité des nouveaux emplois créés par la loi d'organisation et qu'il resterait disponible, de ce chef, des sommes importantes sur les articles 12, 14 et 15 de ce Budget.

Cette circonstance a engagé le Gouvernement à opérer sur ces articles, des diminutions beaucoup plus fortes qu'en 1868, pour vacances et congés,

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

et à reporter le montant de ces réductions au chapitre VII, afin de pouvoir disposer d'un crédit extraordinaire de 250,000 francs pour améliorer le casernement d'Anvers, sans devoir augmenter le chiffre normal du Budget de la Guerre.

La note préliminaire du Budget de 1869 démontre en effet qu'il a été diminué, *en plus qu'en 1868*, pour vacances et congés, sur les articles 12, 14 et 15, les sommes suivantes :

ART. 12. — <i>Infanterie</i> . . . . .	fr.	149,752 54
— 14. — <i>Artillerie</i> . . . . .		75,998 02
— 15. — <i>Génie</i> . . . . .		28,255 02
	TOTAL. . . . . fr.	<u>253,985 58</u>

Aujourd'hui que les cadres de ces trois armes ont été successivement complétés dans le courant de l'année 1869, le Département de la Guerre a dû ramener, en 1870, les diminutions opérées sur les articles précités du Budget, au chiffre ordinaire des années précédentes.

## CHAPITRE XI.

ART. 52. — *Dépenses imprévues.*

Augmentation . . . . .	fr.	<u>29 20</u>
------------------------	-----	--------------

pour arrondir le chiffre total du Budget.

---

## PROJET DE LOI.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *trente-six millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs* (36,885,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

## ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

## ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

RENARD.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

### POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	— des employés civils . . . . .	155,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	10,000 »	»	425,810 »
4	Matériel . . . . .	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre . . . . .	19,000 »	175,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	849,288 25	»	
7	— — des provinces et des places . . . . .	524,472 20	»	1,545,260 95
8	— du service de l'intendance . . . . .	171,500 50	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	244,910 »	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	544,500 »	»	921,410 »
11	Service pharmaceutique . . . . .	132,000 »	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
SOLEE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	12,029,000 »	»	
13	— — de la cavalerie . . . . .	5,487,000 »	»	
14	— — de l'artillerie . . . . .	4,061,000 »	»	20,924,000 »
15	— — du génie . . . . .	919,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	428,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER . . . . . Fr.		25,440,580 95	175,000 »	25,616,480 95

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	23,440,530 95	175,900 »	23,616,480 95
	<b>CHAPITRE V.</b> ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves . . . . .	192,400 »	•	218,400 •
18	Dépenses d'administration . . . . .	26,000 »	•	
	<b>CHAPITRE VI.</b> ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	50,000 »	•	850,000 •
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	800,000 »	•	
	<b>CHAPITRE VII.</b> MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	•	700,000 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b> PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande . . . . .	4,459,500 »	•	9,097,150 •
23	Fourrages en nature . . . . .	2,962,000 »	•	
24	Casernement des hommes . . . . .	641,000 »	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 »	•	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	100,000 »	•	
27	Transports généraux . . . . .	75,000 »	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc. . . . .	58,000 »	•	
29	Remonte . . . . .	721,650 »	•	
	<b>CHAPITRE IX.</b> TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	108,126 20	775 80	158,900 •
31	Frais de représentation . . . . .	50,000 »	•	
	<b>CHAPITRE X.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours . . . . .	95,026 14	2,975 86	98,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	34,337,285 20	179,647 66	34,716,950 95



## POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . . fr.	54,557,285 29	179,647 66	54,716,950 05
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	16,569 05	»	16,569 05
		54,555,852 54	179,647 66	54,755,500 »
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.			
54	Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET.</b> . . . . . fr.	56,705,852 54	179,647 66	56,885,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 25 février 1869.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre de la Guerre,*

RENARD.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

(370)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE**

pour l'exercice 1870.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.</i>				
1	"	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000	"
	"	— des fonctionnaires et employés civils . . . . . 151,900	"	"
12	"	— des huissiers, messagers et gens de service. . . . . 22,010	155,910	900
	"	— d'un employé civil en non-activité . . . . . 900	"	"
31	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. . . . . 10,000	16,000	"
	"	— aux sous officiers — — — — — 6,000	"	"
<i>Matériel.</i>				
	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . 18,000	"	"
4	"	Chauffage et éclairage . . . . . 7,600	40,000	"
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. . . . . 14,400	"	"
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes . . . . . 19,000	19,000	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays . . . . . 175,000	"	"
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . .			249,910	175,000

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	»	»	
154,810	»	154,810	»	»	
16,000	»	16,000	»	»	
40,000	»	40,000	»	»	
194,000	»	194,000	»	»	
425,810	»	425,810	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	CITÉS des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>						
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>						
<i>État-major général.</i>						
<b>Officiers généraux.</b>						
<b>SECTION D'ACTIVITÉ.</b>						
		9	56	Lieutenants généraux, à . . . . . fr. 18,500 . . . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à . . . . . 12,700 . . . 228,600 »		
		27	90		595,100 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . . 1,975 50	595,100 .	
					595,124 50	
<b>SECTION DE RÉSERVE.</b>						
		2	6	Lieutenants-généraux non employés à un ser- vice sédentaire, à . . . . . fr. 14,800 . . . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . 10,160 . . . 40,640 .		
		6	14		70,240 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . . 551 20	70,240 »	
					69,888 80	
	a.			<b>TOTAL.</b> . . . . fr. 465,015 50		
				<b>A DÉDUIRE :</b>		
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) . . . . . fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . . 92 50	18,500 »	
					18,407 50	
					444,605 80	
				<b>A AJOUTER :</b>		
				Le supplément de traitement dû à deux généraux-majors, chargés provisoirement des fonctions attribuées aux lieute- nants-généraux . . . . . fr. 4,000 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments . . . . . 20 »	4,000 »	
					5,980 »	
				<b>RESTE.</b> . . . . fr. 418,585 80		
<b>Corps d'état-major.</b>						
		5	9	Colonels, à . . . . . fr. 9,500 . . . fr. 28,500 »		
		5	6	Lieutenants-colonels, à . . . . . 7,100 . . . . . 21,500 »		
		6	12	Majors, à . . . . . 6,500 . . . . . 57,800 »		
	b.	24	48	Capitaines de 1 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe au traitement moyen de . . . . . 4,500 . . . . . 108,000 »		
		8	24	Lieutenants, à . . . . . 5,250 . . . . . 26,000 .		
		8		Sous-lieutenants, à . . . . . 2,800 . . . . . 22,400 »		
		52	99		244,000 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . . 1,220 »	244,000 »	
					242,780 »	
		85	205	<b>A REPORTER.</b> . . . . fr. 691,505 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
		85	205	REPORT. . . . . fr. 691,565 80		
				<b>Aides de camp et officiers d'ordonnance.</b>		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Sivoir :		
	c.	2		1 Capitaine d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
		10		5 — — de 2 <sup>e</sup> classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »		
		12		6 — — de 3 <sup>e</sup> classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 »		
		12		6 Lieutenants d'infanterie . . . . . à. . 1,150 . . . 6,900 »		
		2		1 Lieutenant d'artillerie . . . . . à. . 500 . . . 500 »		
		2		1 Capitaine en 1 <sup>er</sup> du génie . . . . . à. . 500 . . . 500 »		
		2		1 Lieutenant du génie . . . . . à. . 500 . . . 500 »		
			42		20,700 »	
				A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments . . . . . 105 50		
					20,596 50	
		85	245	TOTL. . . . . fr. 711,962 50		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) . . . . .	1,424 45	
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	e.			245 chevaux $\times$ 565 = 89.425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c <sup>e</sup> . . . . . fr. 116,252 50		849,288 25
				A ajouter pour 2 rations supplémentaires pour les généraux-majors comman- dants de division . . . . . fr. 949 »		
					117,201 50	
				<b>Frais de bureau.</b>		
	f.			1 lieutenant-général gouverneur de la résidence . . . . . fr. 500 »		
				14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . . 7,000 »		
				Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . . 10,000 »		
				— 2 — de cavalerie, à . . . . . 600 . . . 1,200 »		
					18,700 »	
				A REPORTER. . . . . fr.	849,288 25	

6  
(suite).





## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES CHEVAUX		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . . fr.	840,288 25	"
				<b>État-major des provinces et des places.</b>		
				<b>État-major des provinces.</b>		
a.		5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs . . . . . fr.	50,800	"
		"	9	Supplément de traitement aux ailes de camp des commandants de province. . . . .	5,760	"
		5	19		56,560	"
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	282 80	
					56,277 20	
				<b>État-major des places.</b>		
		4		Commandants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	7,500	50,000
		11		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	5,500	60,500
		5		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	4,500	13,500
b.		4	a) 12	Majors, à . . . . .	5,800	15,200
		6		Adjudants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,000	18,000
		12		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,400	28,800
		11		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,900	20,900
		51	12		186,900	"
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	954 50	
		56	51		185,965 50	
7				<b>Portiers-consignes.</b>		
c.		10	"	Portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	550	5,500
		24	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	500	7,200
		54	"		10,700	"
					524,472 20	"
				<b>Aumôniers.</b>		
d.				Traitement de 55 aumôniers et desservants . . . . .	55,200	"
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
e.				51 chevaux $\times$ 365 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. . . . .	14,709 50	
				<b>Frais de bureau.</b>		
				9 commandants de province b). . . . .	11,000	"
		1		— de place, à . . . . .	1,000	1,000
		2		— , à . . . . .	800	1,600
f.		5		— , à . . . . .	500	2,500
		9		— , à . . . . .	400	5,600
		8		— , à . . . . .	240	1,920
					21,620	"
				A REPORTER. . . . . fr.	1,175,760 45	"

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
840,288 25	850,817 45		0	1,529 20	
524,472 20	524,472 20		0	0	a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
1,175,760 45	1,175,289 65		0	1,529 20	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	1,175,760 46	»
		<i>Intendance militaire. (a</i>		
		<i>Traitement.</i>		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		1	2	
		5	5	
		5	5	
a.		7	7	
		8	»	
		22	15	
		Intendant en chef, à . . . . . fr.	12,700	12,700 °
		Intendants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	9,500	98,500 »
		— de 2 <sup>me</sup> id., à . . . . .	7,100	21,500 °
		Sous-intendants de première classe, à . . . . .	6,500	44,100 °
		— de deuxième classe, à . . . . .	4,600	56,800 °
			145,400 °	
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments. . . . .	717 °	
			142,685 °	
		<i>Indemnité de fourrages.</i>		
			171,500 50	»
b.		13 chevaux $\times$ 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c <sup>s</sup> . . fr.	7,117 50	
c.		Frais de bureau. . . . . b)	21,700 °	
		TOTAL DE CHAPITRE H. . . . . fr.	1,545,260 96	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
TOTAL..																																			
1,175,760 45	1,175,980 05	»	1,320 20																																
				<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef. . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>5</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>5</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>»</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .</td> <td>»</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem<sup>t</sup>. . . . .</td> <td>»</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22</td> <td>(*) 135</td> <td>147</td> </tr> </tbody> </table>	INTENDANS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef. . . . .	1	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	5	1	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7	»	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	»	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	51	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	51		22	(*) 135	147
INTENDANS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef. . . . .	1	»																																	
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»																																	
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	5	1																																	
Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7	»																																	
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	»																																	
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	»	51																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	»	65																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>t</sup> . . . . .	»	51																																	
	22	(*) 135	147																																
171,500 50	171,500 50	»																																	
1,545,260 05	1,548,790 15	»	1,520 20																																

(\*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XIII) —

b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).</b>					
<b>Traitement des officiers de santé.</b>					
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		1 2			
		1 1	Inspecteur général, à . . . . . fr.	12,700	12,700 °
		3 1	Médecin en chef, à . . . . .	9,500	9,500 °
		7 1	Médecins principaux, à . . . . .	7,100	21,500 °
		1 1	— de garnison, à . . . . .	6,300	41,100 °
		1 1	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200	4,200 °
		20 1	— adjoints, à . . . . .	2,500	50,000 °
		1 1	Pharmacien principal, à . . . . .	5,100	5,100 °
		8 1	Pharmaciens de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200	33,600 °
		12 1	— de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	2,800	33,600 °
		10 1	— de 3 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	2,550	23,500 °
		1 1	Inspecteur vétérinaire, à . . . . .	5,100	5,100 °
		63 5		242,700 °	
			A DÉBITER $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments. . . . .	1,215 50	
				243,915 50	
			<b>Indemnité de fourrages</b>		
			b 5 chevaux $\times$ 365 = 1.825 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. . . . . fr.	1,425 50	244,910 °
			<b>Frais de bureau.</b>		
			c. Inspecteur général du service de santé. . . . .	2,000 °	
			<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
			600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes . . . . . fr.	540,180 °	
			4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. . . . .	4,320 °	544,500 °
			<i>Service pharmaceutique.</i>		
			11 " Achat de médicaments, linge à panser et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses . . . . .	152,000 °	
			<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>	921,410 °	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																									
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																										
244,910	»	244,910	»	»	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins en chef principaux . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de garnison . . . . .</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment . . . . .</td> <td>»</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>— — de 2<sup>me</sup> . . . . .</td> <td>»</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints . . . . .</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> . . . . .</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> . . . . .</td> <td>10</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>»</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> . . . . .</td> <td>»</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> . . . . .</td> <td>»</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td>65</td> <td>(*) 129</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">194</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.				SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général . . . . .	1	»	Médecins en chef principaux . . . . .	1	»	— de garnison . . . . .	7	»	— de régiment . . . . .	»	50	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	28	— — de 2 <sup>me</sup> . . . . .	»	45	— adjoints . . . . .	20	»	Pharmacien principal . . . . .	1	»	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»	— de 2 <sup>me</sup> . . . . .	12	»	— de 3 <sup>me</sup> . . . . .	10	»	Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	»	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	11	— de 2 <sup>me</sup> . . . . .	»	19	— de 3 <sup>me</sup> . . . . .	»	7		65	(*) 129	194		
COMPOSITION organique.																																																														
	SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																												
Inspecteur général . . . . .	1	»																																																												
Médecins en chef principaux . . . . .	1	»																																																												
— de garnison . . . . .	7	»																																																												
— de régiment . . . . .	»	50																																																												
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	28																																																												
— — de 2 <sup>me</sup> . . . . .	»	45																																																												
— adjoints . . . . .	20	»																																																												
Pharmacien principal . . . . .	1	»																																																												
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»																																																												
— de 2 <sup>me</sup> . . . . .	12	»																																																												
— de 3 <sup>me</sup> . . . . .	10	»																																																												
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	»																																																												
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	11																																																												
— de 2 <sup>me</sup> . . . . .	»	19																																																												
— de 3 <sup>me</sup> . . . . .	»	7																																																												
	65	(*) 129																																																												
194																																																														
544,500	»	544,500	»	»	<p>b)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>451,400</td> <td>jours.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>90,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>61,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>11,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>800</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total . . . . .</td> <td>600,200 jours.</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie . . . . .	451,400	jours.	Cavalerie . . . . .	90,000	»	Artillerie . . . . .	61,000	»	Génie . . . . .	11,000	»	Compagnies d'administration . . . . .	800		Total . . . . .		600,200 jours.																																							
Infanterie . . . . .	451,400	jours.																																																												
Cavalerie . . . . .	90,000	»																																																												
Artillerie . . . . .	61,000	»																																																												
Génie . . . . .	11,000	»																																																												
Compagnies d'administration . . . . .	800																																																													
Total . . . . .		600,200 jours.																																																												
152,000	»	152,000	»	»																																																										
921,410	»	921,410	»	»																																																										

(\*) Les officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			<b>CHAPITRE IV.</b>		
			SOLDE DES TROUPES.		
			<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
			1739 226 Officiers de tous grades . . . . . fr. 4,804,168 50		
			24409 " Sous-officiers et soldats . . . . . 6,725,557 40		
			26148 226		
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . . fr. 52,000 »		
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . . 19,200 »		
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . . 30,000 »		
12	a.		Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs . . . . . 288,000 »		
			Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 <sup>e</sup> partie du contingent, à 25 francs . . . . . 25,000 »		
			Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes. . . . . 40,000 »		
			11,961,715 90		
			A DÉDUIRE :		
			Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. . . . . fr. 264,984 »		
			Pour vacances et petites permissions . . . . . 241,068 90		
			506,052 90		
			11,455,665 »		
			A REPORTER. . . fr. 11,455,665 »		



# INFANTERIE.

- Cette arme se compose : 1° d'un régiment des carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
- 2° d'un régiment des grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
- 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers;
- 4° d'un cadre de division de discipline, et
- 5° d'une école d'enfants de troupe.

## OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :							CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.				TOTAL.
<b>États-majors actifs.</b>																		
Colonels . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500 "	156,000 "
Lieutenants-colonels . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	6,500 "	104,000 "
Majors . . . . .	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	128	5,500 "	552,000 "
Capitaines-adjudants-majors de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800 "	60,800 "
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,350 "	150,400 "
— — porte-drapeau . . . . .	(a) 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950 "	25,550 "
— — officiers payeurs . . . . .	5	1	"	5	5	5	5	5	5	56	6	"	"	"	48	"	2,550 "	112,800 "
Médecins de régiment { avec rang de major . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	6,500 "	50,400 "
— — de cap. de 1 <sup>re</sup> cl. . . . .															8	"	5,100 "	40,800 "
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200 "	67,200 "
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1		"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "
<b>Bataillons actifs.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	5,400 "	1,552,800 "
Lieutenants . . . . .	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	2,100 "	825,200 "
Sous-lieutenants . . . . .	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	1,800 "	705,600 "
<b>Compagnies des bataillons de réserve.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	5,400 "	217,600 "
Lieutenants . . . . .	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,100 "	154,400 "
<b>États-majors des dépôts.</b>																		
Majors . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "
Capitaines-quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800 "	60,800 "
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutenants.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950 "	31,200 "
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Médecins de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "
<b>Compagnies de dépôt.</b>																		
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "
Lieutenants . . . . .	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100 "	55,600 "
Sous-lieutenants . . . . .	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800 "	28,800 "
<b>Compagnies spéciales.</b>																		
Major . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	2	5,500 "	11,000 "
Médecin de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	5,250 "	5,250 "
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200 "	2,200 "
Capitaines de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	"	5,400 "	15,600 "
Lieutenants . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	6	"	2,100 "	12,600 "
Sous-lieutenants . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2	8	"	1,800 "	14,400 "
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>25</b>	<b>28 ou 22</b>	<b>5</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>129</b>	<b>106</b>	<b>1,272</b>	<b>210</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1,730</b>	<b>226</b>		<b>4,825,600 "</b>

Supplément de traitement aux officiers du cadre de l'école des enfants de troupe . . . . .

Le commandant . . . . .	fr. 600 "
2 lieutenants, à . . . . .	fr. 300 . 600 "
2 sous-lieutenants, à . . . . .	500 . 600 "
<b>Idem aux officiers détachés. 5 lieutenants ou sous-lieutenants, à . . . . .</b>	<b>500 . 900 "</b>

**2,700 "**

**TOTAL . . . . . fr. 4,828,500 "**

A DÉDUIRE  $\frac{1}{2}$  p. % pour médicaments . . . . . 24,141 50

**RESTE . . . . . fr. 4,804,158 50**

a) Le régiment des carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.				TOTAL.
<b>Petits états-majors actifs.</b>															
Adjutants sous-officiers . . . . .	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	2 70	65,072 "
Tambours-majors . . . . .	1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	13	4,745	1 85	8,778 25
Sergents-clairons . . . . .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804 "
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers)				"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 95	711 75
— de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe (Carabiniers)	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	1 92	3,504 "
— — (Chass. et Inf. de ligne)				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,650	1 90	6,955 "
Caporaux-tambours . . . . .	4	1	"	"	4	4	"	"	4	48	"	52	18,980	1 "	18,980 "
— clairons . . . . .	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 "	25,560 "
Sergents armuriers . . . . .	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 55	36,208 "
Musiciens d'état-major . . . . .	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	115,952 "
<b>Bataillons actifs.</b>															
<i>Carabiniers.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 92	8,409 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 90	13,870 "
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	21	"	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 57	6,876 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 55	11,515 "
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	" 82	22,148 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	45	"	150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	" 80	43,800 "
Clairons de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 67	4,891 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	11	"	44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,000	" 65	10,459 "
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe c) . . . . .	"	152	"	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 61	101,528 40
— de 2 <sup>e</sup> — c) . . . . .	"	504	57	912	"	"	"	912	"	"	"	912	552,880	" 58	105,070 40
		584	75												
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors . . . . .	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 95	17,082 "
Sergents . . . . .	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	32,850	1 60	52,560 "
Sergents-fourriers . . . . .	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 60	14,016 "
Caporaux . . . . .	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	" 85	52,122 "
Tambours et clairons . . . . .	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "
Soldats c) . . . . .	"	228	"	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,660	" 64	159,782 40
— avec solde de fusilier c) . . . . .	"	114	57	"	542	"	"	"	542	"	"	542	124,850	" 58	72,401 40
		458	75												
<i>Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 92	78,489 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 90	155,544 "
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 57	240,681 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	16	"	"	"	60	60	"	"	720	120	840	306,600	1 55	475,250 "
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 57	64,181 60
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 55	126,728 "
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	" 82	254,651 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	52	"	"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	" 80	457,856 "
Tambours et clairons de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 67	54,779 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	8	"	"	"	52	52	"	"	584	64	448	165,520	" 65	106,288 "
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe c) . . . . .	"	114	"	"	"	542	542	"	"	4,104	684	4,788	1,747,620	" 61	1,066,048 20
— de 2 <sup>e</sup> — c) . . . . .	"	228	57	"	"	684	684	"	"	8,208	1,568	9,576	3,495,240	" 58	2,027,259 20
		458	75												
<b>Petits états-majors des bataillons de réserve.</b>															
Caporaux-tambours et clairons . . . . .	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840 "
Sergents-armuriers . . . . .	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 "
<b>Compagnies des bataillons de réserve.</b>															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors . . . . .	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 95	2,847 "
Sergents . . . . .	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 60	4,672 "
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "
Élèves-tambours . . . . .	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 64	1,868 80
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 92	14,016 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 90	27,740 "
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,972 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	23,560 "
Élèves-clairons de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 61	8,906 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 58	16,956 "
<b>A REPORTER.</b>				1,898	1,445	1,445	1,438	1,898	1,445	17,516	2,876	25,555	8,589,545		6,436,452 80

a) Les compagnies des 4<sup>mes</sup> bataillons actifs n'ont que trois sergents.  
 b) — — — — — que quatre caporaux.  
 c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE De JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	MONTANT.	Observations.
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.				
REPORT. . . . .	1,898	1,445	1,445	1,438	1,898	1,445	17,516	2,876	25,555	8,589,545	"	6,456,452 80	
<b>Petits états-majors des dépôts.</b>													
Caporaux-tambours et clairons . . . . .	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840 "	
Sergents armuriers . . . . .	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 "	
Maîtres tailleurs et cordonniers . . . . .	2	2	2	2	2	2	24	4	52	11,680	" 80	9,544 "	
Sergents-gardes-magasins. { Carabiniers, chasseurs et in- fanterie de ligne . . . . .	1	"	1	1	1	"	12	2	15	5,475	1 55	8,486 25	
{ Grenadiers . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 60	584 "	
<b>Compagnies de dépôt.</b>													
<i>Grenadiers.</i>													
Sergents-majors . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents . . . . .	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 60	2,556 "	
Sergents-fourriers . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux . . . . .	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Tambours . . . . .	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 70	511 "	
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>													
Sergents-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 92	5,504 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 90	6,955 "	
Sergents de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 57	11,461 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 55	22,650 "	
Sergents-fourriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 57	2,865 25	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 55	5,657 50	
Caporaux de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,972 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	23,560 "	
Tambours de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 67	2,445 50	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 65	4,745 "	
<b>2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusilliers.</b>													
Sergents-majors . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 90	1,587 "	
Sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 55	9,052 "	
Sergents-fourriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 55	1,151 50	
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	52	11,680	" 80	9,544 "	
Tambours ou clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 65	949 "	
Sous-officiers sédentaires . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 55	28,287 50	
Fusiliers sédentaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 58	25,404 "	
<b>Division de discipline.</b>													
Sergents-majors . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 95	1,425 50	
Sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 60	9,544 "	
Sergents-fourriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 60	1,168 "	
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "	
Tambours ou clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 67	489 10	
<b>École des enfants de troupe.</b>													
Sergent-major . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,580	1 60	7,008 "	
Sergent-fourrier . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 85	1,241 "	
Caporal-tambour. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 "	565 "	
Tambours ou clairons . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 70	766 50	
Enfants de troupe . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 51	46,557 50	
Totaux . . . . .	1,919	1,464	1,464	1,459	1,919	1,464	17,568	2,918	24,409	8,909,285		6,725,557 40	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 11,455,003 »		
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
b.		226 chevaux × 505 = 82,490 journées d'indemnité, représentative, à fr. 1 30 c. . fr. 107,237 »		
		<b>Moyens de transport.</b>		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 150,000 »		
		<b>Logement et nourriture.</b>		
			12,029,000 »	
12 (suite).	d.	Militiens à incorporer . . . . . 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,600		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. . . . . 80,000 »		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
		1 régiment des carabiniers, à . . . . . fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs . . . . . 217,500 »		
e.		2 compagnies sédentaires, à 400 francs . . . . . 800 »		
		1 école d'enfants de troupe . . . . . 800 »		
		1 division de discipline . . . . . 1,000 »		
		————— 256,100 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 12,029,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT. alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
12,039,000 »	11,879,000 »	150,000 »	»		
12,023,000 »	11,879,000 »	150,000 »	»		



**CAVALERIE.** — Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, d'un régiment des guides de 6 escadrons actifs, d'un dépôt et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

**OFFICIERS.**

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						TOTALS.			Traitement annuel.	Montant.	
	d'un escadron.		d'un régiment de 7 escadrons.		d'un régiment de 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>États-majors de régiment.</b>														
Colonels	1	3	1	3	1	3	1	3	7	18	5	9,500	66,500	
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	7,100	49,700	
Majors	5	6	a) 5 ou 2	6 ou 4	1	2	1	2	19	50	8	6,500	119,700	
Capitaines adjudants-majors en 1 <sup>er</sup>	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,650	25,550	
Capitaines-instructeurs en 1 <sup>er</sup>	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,025	21,175	
Capitaines quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	5,800	26,600	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	2,550	16,450	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	5,400	25,800	
Médecins de régiment } avec rang de major	1	1	1	1	1	1	1	1	5	2	1	6,500	18,900	
Id. de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	1	5,100	20,400	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	4,200	29,400	
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	b) 1 ou pas	b) 1 ou pas	1	1	1	1	5	5	2	5,250	16,250	
Id. de 2 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600	
Id. de 5 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,800	19,600	
Id. de 5 <sup>e</sup> —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,550	16,450	
<b>Escadrons actifs.</b>														
Capitaines commandants	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	5,100	195,800	
Id. en 2 <sup>d</sup> de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	4,200	159,600	
Lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	52	5,250	247,000	
Sous-lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	52	2,800	212,800	
<b>Escadrons de dépôt.</b>														
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700	
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,250	22,750	
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	2,800	19,600	
	6	12	57	105	51 ou 49	91 ou 88	15	28	372	557	151		1,466,725	
										668				
A déduire 1/2 p. % pour médicaments												7,555 62		
Reste												fr. 1,459,591 58		

a) 3 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.  
b) 1 id. id. pas id. id.

**TROUPES.**

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						SOIT POUR :				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment à 7 escadrons.		d'un régiment à 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		les 6 régiments de chasseurs ou lanciers.		le régiment des Guides et l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
<b>Petits états-majors.</b>																		
Adjudants sous-officiers	1	1	5	5	a) 5 ou 2	a) 5 ou 2	1	1	15	15	4	4	19	15	4	6,955	2 75	19,071 25
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 55	5,146 50
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2	6	6	2	565	2 57	865 05
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2	6	6	2	2,190	2 10	4,599 "
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	565	2 12	1,547 60
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	1 70	5,725 "
Maréchaux des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	565	1 72	627 80
									18	18	5	5	18	18	5	6,570	1 90	4,161 "
									5	5	1	1	5	5	1	1,095	80	700 80
									6	6	1	1	6	6	1	2,190	1 92	700 80
									18	18	5	5	18	18	5	6,570	80	5,256 "
									5	5	1	1	5	5	1	1,095	82	897 90
									6	6	1	1	6	6	1	2,190	1 90	4,161 "
									1	1	1	1	1	1	1	565	1 92	700 80
<b>Escadrons actifs.</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	50	50	8	10,950	2 55	25,752 50
Id. des logis	6	6	56	56	50	50	12	12	180	180	48	48	180	180	48	2,920	2 57	6,920 40
Id. id. fourriers	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	50	50	8	65,700	1 90	124,850 "
Brigadiers	12	12	72	72	60	60	24	24	360	360	96	96	360	360	96	17,520	1 92	53,658 40
Trompettes	5	5	18	18	15	15	6	6	90	90	24	24	90	90	24	10,950	1 90	20,805 "
Maréchaux ferrants	2	2	12	12	10	10	4	4	60	60	16	16	60	60	16	2,920	1 92	5,606 40
Cavaliers de 1 <sup>re</sup> classe	24	24	144	144	120	120	48	48	720	720	192	192	720	720	192	151,400	1 02	154,028 "
Id. de 2 <sup>e</sup> —	81	66	486	396	405	350	162	152	2,450	1,980	648	528	2,450	1,980	528	35,040	1 04	56,441 60
									90	90	24	24	90	90	24	52,850	1 50	49,275 "
									24	24	4	4	24	24	4	8,760	1 52	15,515 20
									60	60	16	16	60	60	16	21,900	85	18,177 "
									16	16	4	4	16	16	4	5,840	85	4,964 "
									720	720	192	192	720	720	192	262,800	85	218,124 "
									192	192	648	528	192	192	648	70,080	85	59,568 "
									2,450	1,980	648	528	2,450	1,980	528	886,950	80	709,560 "
									648	528	192	192	648	528	192	256,520	82	105,946 40
<b>Escadrons de dépôt.</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 55	5,146 50
Id. des logis	4	4	4	4	4	4	4	4	24	24	4	4	24	24	4	565	2 57	865 05
Id. id. fourriers	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	8,760	1 90	16,644 "
Brigadiers	4	4	4	4	4	4	4	4	24	24	4	4	24	24	4	1,460	1 92	2,805 20
Trompettes	2	2	2	2	2	2	2	2	12	12	2	2	12	12	2	2,190	1 90	4,161 "
Maréchaux ferrants	2	2	2	2	2	2	2	2	12	12	2	2	12	12	2	565	1 92	700 80
									24	24	4	4	24	24	4	8,760	1 02	8,955 20
									4	4	1	1	4	4	1	1,460	1 04	1,518 40
									12	12	2	2	12	12	2	4,580	1 50	6,570 "
									12	12	2	2	12	12	2	750	1 52	1,109 60
									12	12	2	2	12	12	2	4,580	85	5,655 40
									2	2	2	2	2	2	2	750	85	620 50
	150	115	805	709	(b) 674 ou 675	595 ou 594	262	252	4,047	5,561	1,067	941	5,114	5,561	941	1,866,610		1,759,099 25
Chevaux d'officiers												557	151					
												4,098	1,072					
												5,170						

a) 5 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.  
b) 675 idem 674 idem.



DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,020,000	"	11,870,000	"	150,000	"	
12,020,000	"	11,870,000	"	150,000	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 3,182,080 10	12,020,000 »	»
		<b>Harnachement, etc.</b>		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,643,250 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 147,890 70		
		<b>Casernement des chevaux.</b>		
c.		1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . . 65,720 20		
		<b>Moyens de transport.</b>		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 6,000 »	5,487,000 »	»
		<b>Logement et nourriture.</b>		
		Miliciens à incorporer . . . . . 3,010 journées.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000		
		<u>22,000</u>		
		25,010 journées, à fr. 1 25 c. 51,500 »		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
f.		Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 . . . . . fr. 45,200 »		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à . . . . . 10,800 »		
		<u>54,000</u> »		
		A REPORTER. . . . . fr. 15,516,000 »		»

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 12,020,000	11,870,000	150,000	»	
3,487,000	3,487,000	»	»	
15,516,000	15,566,000	150,000	»	





TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> régiments.			4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.	
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.					
<b>Petits états-majors des régiments.</b>																		
Adjutants sous-officiers				2	2		2	2		2			12	6		4,580	2 75	12,045
Maréchaux des logis chefs artificiers				1			1			1			1			565	2 55	857 75
Trompettes-majors.				1			1			1			1			1,825	2 24	4,088
— brigadiers.				1	1		1	1		1	1		1	5	3	2,190	2 05	4,480 50
Maréchaux des logis chefs secrétaires				1			1			1			1			2,190	1 70	5,725
Maréchaux des logis gardes-magasin				1			1			1			1			1,095	2 55	2,575 25
— armuriers				1			1			1			1			1,095	2 05	2,244 75
Maîtres tailleur, bottier et sellier.				5			5			5			5			2,190	1 70	5,725
Ouvriers selliers avec rang de soldat.				2			2			2			2			2,190	1 70	5,725
				2			2			2			2			750	» 90	657
													4			1,460	» 84	1,226 40
<b>4 batteries à cheval.</b>																		
Adjutants de batterie	1	1		4	4								4	4		1,460	2 45	5,577
Maréchaux des logis chefs.	1	1		4	4								4	4		1,460	2 55	5,451
Maréchaux des logis	6	6		24	24								24	24		8,760	1 90	16,044
— fourriers.	1	1		4	4								4	4		1,460	1 90	2,774
Brigadiers	6	6		24	24								24	24		8,760	1 02	8,955 20
— artificiers	5	5		12	12								12	12		4,580	» 90	5,942
Trompettes	2	2		8	8								8	8		2,920	1 50	4,580
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4			16									16			5,840	» 90	5,256
Maréchaux ferrants.	2			8									8			2,920	» 80	2,556
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	12			48									48			17,520	» 85	14,892
— de 2 <sup>e</sup> classe	68	42	40	272	168	160							272	168	160	99,280	» 80	79,424
<b>16 batteries montées.</b>																		
Adjutants de batterie	1								8				16			5,840	2 45	14,508
Maréchaux des logis chefs.	1								8				16			5,840	2 55	15,724
Maréchaux des logis	7								56				112			40,880	1 90	77,672
— fourriers	1								8				16			5,840	1 90	11,096
Brigadiers à cheval.	2	15							16	104			52	208		11,680	1 02	11,915 60
— à pied	4								52				64			25,560	» 95	22,192
— artificiers	2								16				52			11,680	» 84	9,811 20
Trompettes	2								16				52			11,680	1 50	17,520
Selliers, forgerons et charpentiers	5								24				48			17,520	» 84	14,716 80
Maréchaux ferrants	1								8				16			5,840	» 75	4,580
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	8								64				128			46,720	» 75	35,040
— de 2 <sup>e</sup> classe	52								256				512			186,880	» 65	117,754 40
Conducteurs	54		52						272		416		544		852	198,560	» 80	158,848
<b>48 batteries de siège.</b>																		
Adjutants de batterie	1												16	48		17,520	2 15	57,668
Maréchaux des logis chefs.	1												16	48		17,520	2 05	55,916
Maréchaux des logis	5												80	240		87,600	1 70	148,920
— fourriers	1												16	48		17,520	1 70	29,784
Brigadiers	6												96	288		105,120	» 95	99,864
— artificiers	2												52	96		55,040	» 84	29,455 60
Trompettes	2												52	96		55,040	1 36	47,054 40
Charrons, forgerons et charpentiers	5												48	144		52,560	» 84	44,150 40
Maréchaux ferrants	8												128	384		140,160	» 75	105,120
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe	44												704	2,112		770,880	» 65	485,654 40
— de 2 <sup>e</sup> classe																		
<b>3 batteries de réserve (cadres).</b>																		
Maréchaux des logis chefs.	1												6	5		1,095	2 05	2,244 75
Maréchaux des logis	6												18	18		6,570	1 70	11,160
— fourriers	1												1	5		1,095	1 70	1,861 50
Brigadiers	6												6	18		6,570	» 95	6,241 50
Charrons, forgerons et charpentiers.	5												5	9		5,285	» 84	2,759 40
Élèves-trompettes	2												2	6		2,190	» 65	1,579 70
<b>Batterie de dépôt (1<sup>er</sup> régiment).</b>																		
Maréchal des logis chef	1	1		1	1								1	1		565	2 55	857 75
Maréchaux des logis	4	4		4	4								4	4		1,460	1 90	2,774
— fourriers	1	1		1	1								1	1		565	1 90	693 50
Brigadiers	2	2		2	2								2	2		750	1 02	744 60
— artificiers.	2	2		2	2								2	2		750	» 90	657
Trompettes	2	2		2	2								2	2		750	1 50	1,095
Maréchaux ferrants.	2			2									2			750	» 80	584
<b>2 batteries de dépôt (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments).</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1	1					1	1					2	2		750	2 55	1,715 50
Maréchaux des logis	4	4					4	4					8	8		2,920	1 90	5,548
— fourriers	1	1					1	1					2	2		750	1 90	1,587
Brigadiers à cheval.	1	1					1	1					2	2		750	1 02	744 60
— à pied	2						2						4			1,460	» 95	1,587
— artificiers	1						1						2			750	» 84	615 20
Trompettes	2	2					2	2					4	4		1,460	1 50	2,190
Maréchaux ferrants	1						1						2			750	» 75	547 50
<b>3 batteries de dépôt (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments).</b>																		
Maréchaux des logis chefs	1												1	5		1,095	2 05	2,244 75
Maréchaux des logis	4												4	12		4,580	1 70	7,446
— fourriers	1												1	5		1,095	1 70	1,861 50
Brigadiers	4												4	12		4,580	» 95	4,161
Trompettes	2												2	6		2,190	1 36	2,978 40
<b>TOTAUX A REPORTER</b>																		
				451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770			1,828,055 05	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> régiments.			4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> régiments. (Chacun.)	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.				
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux							Batteries de siège et pontonn.			
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.								
REPORT. . . . .	"	"	"	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	408	992	"	2,079,770		1,828,055 05				
<b>2 compagnies du train.</b>																					
Maréchaux des logis chefs . . . . .	2										2				750	2 55	1,700 90				
Maréchaux des logis . . . . .	16										16				5,840	1 88	10,979 20				
— — fourriers . . . . .	2	12	"	"	"	"	"	"	"	"	2	12	"		750	1 88	1,572 40				
Brigadiers . . . . .	16										16				5,840	1 02	5,956 80				
Trompettes . . . . .	4										4				1,460	1 48	2,160 80				
Conducteurs . . . . .	90		60								90		60		32,850	" 80	20,280 "				
	150	12	60																		
<b>Compagnie de pontonniers.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1										1				505	2 25	821 25				
— — constructeur . . . . .	1										1				505	2 25	821 25				
Maréchaux des logis . . . . .	10										10				5,050	1 88	6,862 "				
— — fourrier . . . . .	1										1				505	1 88	686 20				
Brigadiers . . . . .	10										10				5,050	1 12	4,088 "				
Trompettes . . . . .	2										2				750	1 56	992 80				
Maîtres-ouvriers . . . . .	20										20				7,500	1 02	7,446 "				
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20										20				7,500	" 85	6,205 "				
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	72										72				26,280	" 75	19,710 "				
	157																				
<b>Compagnie d'ouvriers d'artillerie.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1										1				505	2 55	950 75				
Maréchaux des logis . . . . .	12										12				4,580	2 10	9,198 "				
— — fourrier . . . . .	1										1				505	2 10	766 50				
Brigadiers . . . . .	10										10				5,050	1 05	5,852 50				
Trompettes . . . . .	2										2				750	1 56	992 80				
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	56										56				15,140	" 95	12,485 "				
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	48										48				17,520	" 75	13,140 "				
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	24										24				8,760	" 65	5,518 80				
	154																				
<b>Compagnie d'ouvriers armuriers.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1										1				505	2 05	748 25				
Maréchaux des logis . . . . .	8										8				2,920	1 70	4,964 "				
— — fourrier . . . . .	1										1				505	1 70	620 50				
Brigadiers . . . . .	10										10				5,050	" 95	5,467 50				
Trompettes . . . . .	2										2				750	1 56	992 80				
Canoniers-armuriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12										12				4,580	" 75	5,285 "				
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	96										96				35,040	" 65	22,075 20				
	130																				
<b>Compagnie d'artificiers.</b>																					
Maréchal des logis chef . . . . .	1										1				505	2 05	748 25				
Maréchaux des logis . . . . .	8										8				2,920	1 70	4,964 "				
— — fourrier . . . . .	1										1				505	1 70	620 50				
Brigadiers . . . . .	10										10				5,050	" 95	5,467 50				
Trompettes . . . . .	2										2				750	1 56	992 80				
Artificiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20										20				7,500	" 75	5,475 "				
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	60										60				21,900	" 65	15,797 "				
	102																				
	653	12	60	451	264	160	810	117	416	1,200	6,551	510	1,052	"	2,510,815		2,037,218 50				
												Chevaux d'officiers . . . . .		1,562							
														255		74					
														1,815		74					
														1,889							

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 15,516,000 »	15,560,000 »	150,000 »	»	
15,516,000 »	15,560,000 »	150,000 »	»	

(\*) Y compris les aspirants d'artillerie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report . . . . . fr. 5,856,702 10	15,516,000 »	»
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 505 = 19,390 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' . . . . . fr. 18,051 »	18,051 »	
		<b>Harnachement.</b>		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 51,511 70	51,511 70	
		<b>Casernement des chevaux.</b>		
d.		1,562 chevaux $\times$ 505 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . . fr. 22,805 20	22,805 20	
		<b>Moyens de transport.</b>		
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	15,000 »	
		<b>Logement et nourriture.</b>		
	f.	Miliciens à incorporer . . . . . 5,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000		
		— — à Brasschaet ( id. ). 20,100		
		26,100		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c'. 57,250 »		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (*).</b>		
	g.	Inspecteur général. . . . . fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . . 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. . . . . 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons . . . . . 500 »		
		Six régiments, à 9,000 francs . . . . . 54,000 »		
		59,900 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 19,577,000 »	19,577,000 »	»

(\*) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,510,000 »	15,300,000 »		150,000 »	»	
4,061,000 »	3,986,000 »		75,000 »	»	
19,577,000 »	19,332,000 »		225,000 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. . . . . fr.	19,577,000 »
			<i>Traitement et solde du génie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
			Colonels, à . . . . .	9,500 . . . fr.	28,500 »
			Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100 . . . . .	42,600 »
			Majors, à . . . . .	6,500 . . . . .	57,800 »
			Capitaines en 1 <sup>re</sup> , à . . . . .	4,600 . . . . .	78,200 »
			— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	5,700 . . . . .	40,700 »
			Lieutenants, à . . . . .	2,750 . . . . .	50,250 »
					258,050 »
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	1,200 25	
					256,759 75
			<i>Gardes.</i>		
			Gardes principaux, à 2,600. . . . . fr.	15,000 »	
			— de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,200. . . . .	22,000 »	
			— de 2 <sup>e</sup> —, à 1,800. . . . .	27,000 »	
			— de 3 <sup>e</sup> —, à 1,400. . . . .	21,000 »	
			Éclusiers, à . . . . . 900. . . . .	4,500 »	
					87,500 »
			<i>Régiment.</i>		
			Officiers de tous grades (1). . . . .	247,954 »	
			Sous-officiers et soldats. . . . .	298,455 20	
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	1,000 »	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	800 »	
			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	2,000 »	
			Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs. . . . .	10,568 »	
					904,854 95
			A DÉDUIRE :		
			Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. . . . .	9,240 »	
			Pour vacances et petites permissions . . . . .	12,051 95	
					21,291 95
			RESTE . . . . .	885,545 »	
			A REPORTER. . . . . fr.	885,545 »	19,577,000 »

( 396 a )

**GÉNIE.**

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt; 3° de trois compagnies spéciales.

**OFFICIERS.**

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.									TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.		
<i>État-major du corps.</i>											
Colonel . . . . .	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500 »	9,500 »
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »
Majors . . . . .	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,300 »	18,900 »
Capitaine en 1 <sup>re</sup> adjudant-major . . . . .	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	6,100 »
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3,150 »	9,450 »
Capitaine quartier-maitre . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400 »	3,400 »
Médecin de régiment, major . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300 »	6,300 »
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »
<i>Compagnies.</i>											
Capitaine en 1 <sup>re</sup> . . . . .	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »
— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl. . . . .	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »
Lieutenants . . . . .	»	»	10	1	2	1	1	16	»	2,750 »	41,250 »
Sous-lieutenants . . . . .	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350 »	32,900 »
	14	11	40	3	5	3	3	68	11		249,200 »
A déduire 1/3 p. 0/0 pour médicaments . . . . .											1,216 »
Resse. . . . . fr.											247,984 »

**TROUPES.**

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.							NOMBRE de jours.	SOLDES journalière.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
<i>État-major du corps.</i>										
Adjudants sous-officiers . . . . .	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Sergent-clairon . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	368	2 10	766 50
Caporal-clairon . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	368	1 13	419 75
Sergent-major secrétaire . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	368	2 03	748 25
Sergent armurier . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	368	1 88	675 25
Maitres tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	»	»	»	»	2	750	» 98	693 80
Sergent garde-magasin . . . . .	1	»	»	»	»	»	1	368	1 88	675 25
<i>Compagnies.</i>										
Sergents-majors . . . . .	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,478 50
Sergents . . . . .	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	53,669 50
— fourriers . . . . .	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,453 50
Caporaux . . . . .	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 98	56,062 »
Clairons . . . . .	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,832 80
Elèves-clairons . . . . .	»	»	»	»	»	2	2	750	» 63	489 90
Soldats de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 73	68,437 50
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	390	»	40	40	»	470	171,350	» 63	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	382,983		298,453 20

(396%)

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
19,577,000 »	19,552,000 »	225,000 »	»	
19,577,000 »	19,552,000 »	225,000 »	»	

(<sup>1</sup>) Y compris les aspirants du génie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 883,845 »	19,377,000 »	•
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux X 365 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . 17,082 »		
		<b>Moyens de transport.</b>		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 2,000 »		
		<b>Logement et nourriture.</b>	919,000 »	•
15 (a)(b)		Miliciens à incorporer . . . . . 500 journées.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 2,600 ———		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c. 5,875 »		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
		Inspecteur général. . . . . 2,500 »		
e.		2 directeurs dans les divisions territoriales . . . . . 3,000 »		
		Le régiment . . . . . 7,000 »		
		————— 12,500 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 20,496,000 »		•

(1) École régimentaire et des illettes.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,577,000 »	10,352,000 »	225,000 »	»		
919,000 »	894,000 »	25,000 »	»		
20,496,000 »	20,246,000 »	250,000 »	»		



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	20,496,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<b>Traitement, solde et accessoires.</b>		
	<b>EFFECTIF.</b>			
	57	Officiers de tous grades . . . . . fr.	125,270 50	
	18	Commis aux écritures . . . . .	20,700 »	
	532	Sous-officiers et soldats . . . . .	217,981 »	
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	6,000 »	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo . . . . .	800 »	
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs . . . . .	1,125 »	
			401,876 50	
		<b>A DÉDUIRE :</b>		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' . . . . .	880 »	
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	5,596 50	
			4,276 50	
		RESTE. . . . . fr.	597,600 »	
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs. . . . .	26,400 »	428,000 »
c.		Frais d'administration . . . . .	4,000 »	»
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>	20,924,000 »	»

## Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie . . . . .	»	»	»	1,750	24,409	26,148
» 13. — Cavalerie . . . . .	»	»	»	372	5,114	5,486
» 14. — Artillerie . . . . .	59	66	125	388	6,551	6,719
» 15. — Génie . . . . .	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration . . . . .	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,624	37,591	40,015



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE V.</b>		
		<b>ÉCOLE MILITAIRE.</b>		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant . . . . . fr. 5,000 »		
		1 directeur des études . . . . . 2,900 »		
		1 commandant en second . . . . . 2,000 »		
		2 examinateurs permanents . . . . . 4,000 »		
		1 instructeur . . . . . 600 »		
		2 instructeurs adjoints . . . . . 1,000 »		
		4 inspecteurs des études . . . . . 6,000 »		
		1 secrétaire . . . . . 2,500 »		
		2 dessinateurs . . . . . 2,200 »		
		1 aumônier . . . . . 2,200 »		
		1 médecin . . . . . 800 »		
a.		1 mécanicien . . . . . 1,340 »		
		1 préparateur de chimie . . . . . 1,200 »		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . . 700 »		
		1 garde conservateur du matériel . . . . . 560 »		
		1 conservateur des modèles . . . . . 560 »		
		1 infirmier . . . . . 440 »		
		2 portiers . . . . . 1,700 »		
		5 hommes de peine . . . . . 2,200 »		
		2 tambours et 1 clairon . . . . . 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation . . . . . 400 »		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) . . . . . 547 50		
17		56,995 »		
		<b>Corps enseignant.</b>		
		8 professeurs militaires . . . . . 8,500 »		
		10 — civils . . . . . 45,600 »		
b.		11 répétiteurs militaires . . . . . 7,700 »	192,400 »	
		5 — civils . . . . . 9,000 »		
		1 maître militaire . . . . . 700 »		
		5 — civils . . . . . 8,200 »		
		79,700 »		
c.		Solde des élèves . . . . . 75,705 »		
		<b>Dépenses d'administration.</b>		
		Frais de bureau . . . . . 2,000 »		
		Manège . . . . . 5,500 »		
		Chauffage et éclairage . . . . . 8,000 »		
		Manipulations des élèves au laboratoire . . . . . 1,400 »		
		Indemnité aux travailleurs . . . . . 755 »		
18		Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour . . . . . 1,642 50	26,000 »	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . . 700 »		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école). . . . . 2,000 »		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues . . . . . 6,004 50		
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr. 218,400 »		



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE VI.</b>				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes . . . . . fr. 10,500 »	50,000 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons . . . . . 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction . . . . . 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie . . . . . 5,100 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . . 205,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. . . . . 97,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre . . . . . 80,000 »		
<b>Manufacture d'armes.</b>				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers . . . . . 258,000 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires . . . fr. 20,000 »		
	290,000 »			
<b>Fonderie de canons.</b>				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>				
e.		Achat de matériaux . . . . . fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers . . . . . 21,400 »		
		Menues dépenses . . . . . 1,850 »		
	61,400 »			
	A REPORTER. . . . . fr. 665,770 »			
			50,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 "		50,000 "	"	"	
50,000 "		50,000 "	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 665,770 »	50,000 »	»
		<b>Arsenal de construction.</b>		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux . . . . . fr. 40,000 »	800,000 »	»
		Salaire des ouvriers . . . . . 55,950 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,800 »		
		————— 96,750 »		
20 (suite).	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie . . . . . 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . . 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats . . . . . 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr. 850,000 »	850,000 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	»	50,000	»	»	
800,000	»	800,000	»	»	
850,000	»	850,000	»	»	



## . DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VII.</b>		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 98,420 »		
		Ouvrages de fortification . . . . . 55,950 »		
		Ouvrages mixtes . . . . . 19,860 »		
		————— 154,230 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 265,570 »		
		Ouvrages de fortification . . . . . 151,510 »		
		Ouvrages mixtes . . . . . 16,190 »		
		————— 451,270 »		
	c.	Frais de surveillance générale . . . . . 22,000 »	700,000 »	
	d.	Achat d'immubles . . . . . 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. . . . . 27,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. . . . . 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie . . . . . 25,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. . . . . 10,000 »		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.</b>	<b>700,000 »</b>	<b>»</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alust . . . . .</td> <td>4,570</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,840</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,410</td> </tr> <tr> <td>Audenarde . . . . .</td> <td>260</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>260</td> </tr> <tr> <td>Bruges . . . . .</td> <td>1,160</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,160</td> </tr> <tr> <td>Gand . . . . .</td> <td>3,960</td> <td>"</td> <td>420</td> <td>4,540</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,720</td> </tr> <tr> <td>Ostende . . . . .</td> <td>2,700</td> <td>"</td> <td>740</td> <td>4,060</td> <td>"</td> <td>980</td> <td>8,480</td> </tr> <tr> <td>Termonde . . . . .</td> <td>2,890</td> <td>1,680</td> <td>450</td> <td>6,840</td> <td>7,460</td> <td>2,960</td> <td>22,380</td> </tr> <tr> <td>Charleroi . . . . .</td> <td>4,250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,760</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,010</td> </tr> <tr> <td>Mons . . . . .</td> <td>740</td> <td>"</td> <td>250</td> <td>2,090</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,060</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville) . . . . .</td> <td>980</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,840</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,820</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>5,780</td> <td>5,460</td> <td>340</td> <td>3,940</td> <td>8,800</td> <td>"</td> <td>24,320</td> </tr> <tr> <td>Tournai (ville) . . . . .</td> <td>560</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,380</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,940</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,650</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,780</td> </tr> <tr> <td>Beverloo (camp) . . . . .</td> <td>19,480</td> <td>"</td> <td>3,100</td> <td>89,860</td> <td>"</td> <td>2,890</td> <td>115,050</td> </tr> <tr> <td>Husselt . . . . .</td> <td>2,140</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>770</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,950</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville) . . . . .</td> <td>3,210</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,490</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,750</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>3,880</td> <td>2,590</td> <td>660</td> <td>6,140</td> <td>7,840</td> <td>180</td> <td>21,290</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse) . . . . .</td> <td>1,310</td> <td>2,520</td> <td>550</td> <td>1,550</td> <td>2,260</td> <td>770</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville et fortin de Berchem) . . . . .</td> <td>3,520</td> <td>90</td> <td>690</td> <td>58,590</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>61,690</td> </tr> <tr> <td>Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Deurne, lunette d'Hoboke) . . . . .</td> <td>4,770</td> <td>"</td> <td>360</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>270</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire) . . . . .</td> <td>2,170</td> <td>11,400</td> <td>4,500</td> <td>"</td> <td>71,420</td> <td>4,200</td> <td>100,690</td> </tr> <tr> <td>Anvers Tête de Flandre (fort) . . . . .</td> <td>3,570</td> <td>4,250</td> <td>1,580</td> <td>12,120</td> <td>36,470</td> <td>840</td> <td>58,850</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort) . . . . .</td> <td>4,650</td> <td>850</td> <td>710</td> <td>9,580</td> <td>2,610</td> <td>210</td> <td>15,390</td> </tr> <tr> <td>Lillo (—) . . . . .</td> <td>3,120</td> <td>"</td> <td>350</td> <td>22,170</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>25,640</td> </tr> <tr> <td>St-Marie (—) . . . . .</td> <td>670</td> <td>650</td> <td>1,440</td> <td>2,540</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,080</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles . . . . .</td> <td>1,120</td> <td>4,580</td> <td>1,550</td> <td>540</td> <td>6,020</td> <td>720</td> <td>11,110</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville) . . . . .</td> <td>290</td> <td>520</td> <td>1,810</td> <td>"</td> <td>5,000</td> <td>2,100</td> <td>9,720</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle) . . . . .</td> <td>3,510</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,960</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,270</td> </tr> <tr> <td>Lierre . . . . .</td> <td>1,590</td> <td>4,280</td> <td>80</td> <td>2,760</td> <td>5,500</td> <td>160</td> <td>12,170</td> </tr> <tr> <td>Louvain . . . . .</td> <td>1,560</td> <td>450</td> <td>360</td> <td>660</td> <td>350</td> <td>"</td> <td>3,540</td> </tr> <tr> <td>Malines . . . . .</td> <td>80</td> <td>70</td> <td>90</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>210</td> <td>420</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde . . . . .</td> <td>290</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>810</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,100</td> </tr> <tr> <td>St-Bernard . . . . .</td> <td>990</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>990</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,980</td> </tr> <tr> <td></td> <td>710</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,100</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,810</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,980</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>7,020</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,080</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>98,420</td> <td>53,950</td> <td>19,860</td> <td>263,570</td> <td>151,510</td> <td>16,190</td> <td>585,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>154,250</td> <td></td> <td></td> <td>431,270</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alust . . . . .	4,570	"	"	2,840	"	"	7,410	Audenarde . . . . .	260	"	"	"	"	"	260	Bruges . . . . .	1,160	"	"	"	"	"	1,160	Gand . . . . .	3,960	"	420	4,540	"	"	8,720	Ostende . . . . .	2,700	"	740	4,060	"	980	8,480	Termonde . . . . .	2,890	1,680	450	6,840	7,460	2,960	22,380	Charleroi . . . . .	4,250	"	"	1,760	"	"	6,010	Mons . . . . .	740	"	250	2,090	"	"	3,060	Namur (ville) . . . . .	980	"	"	3,840	"	"	4,820	— (citadelle) . . . . .	5,780	5,460	340	3,940	8,800	"	24,320	Tournai (ville) . . . . .	560	"	"	4,380	"	"	4,940	— (citadelle) . . . . .	150	"	"	3,650	"	"	3,780	Beverloo (camp) . . . . .	19,480	"	3,100	89,860	"	2,890	115,050	Husselt . . . . .	2,140	"	20	770	"	"	2,950	Liège (ville) . . . . .	3,210	"	"	3,490	"	"	8,750	— (citadelle) . . . . .	3,880	2,590	660	6,140	7,840	180	21,290	— (Chartreuse) . . . . .	1,310	2,520	550	1,550	2,260	770	8,600	Anvers (ville et fortin de Berchem) . . . . .	3,520	90	690	58,590	"	"	61,690	Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Deurne, lunette d'Hoboke) . . . . .	4,770	"	360	"	"	270	5,400	Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire) . . . . .	2,170	11,400	4,500	"	71,420	4,200	100,690	Anvers Tête de Flandre (fort) . . . . .	3,570	4,250	1,580	12,120	36,470	840	58,850	Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort) . . . . .	4,650	850	710	9,580	2,610	210	15,390	Lillo (—) . . . . .	3,120	"	350	22,170	"	"	25,640	St-Marie (—) . . . . .	670	650	1,440	2,540	"	"	5,080	Bruxelles . . . . .	1,120	4,580	1,550	540	6,020	720	11,110	Diest (ville) . . . . .	290	520	1,810	"	5,000	2,100	9,720	— (citadelle) . . . . .	3,510	"	"	6,960	"	"	10,270	Lierre . . . . .	1,590	4,280	80	2,760	5,500	160	12,170	Louvain . . . . .	1,560	450	360	660	350	"	3,540	Malines . . . . .	80	70	90	"	"	210	420	Vilvorde . . . . .	290	"	"	810	"	"	1,100	St-Bernard . . . . .	990	"	"	990	"	"	1,980		710	"	"	1,100	"	"	1,810		1,980	"	50	7,020	"	"	9,080													98,420	53,950	19,860	263,570	151,510	16,190	585,500						154,250			431,270		
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alust . . . . .	4,570	"	"	2,840	"	"	7,410																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Audenarde . . . . .	260	"	"	"	"	"	260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruges . . . . .	1,160	"	"	"	"	"	1,160																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Gand . . . . .	3,960	"	420	4,540	"	"	8,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende . . . . .	2,700	"	740	4,060	"	980	8,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde . . . . .	2,890	1,680	450	6,840	7,460	2,960	22,380																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi . . . . .	4,250	"	"	1,760	"	"	6,010																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons . . . . .	740	"	250	2,090	"	"	3,060																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville) . . . . .	980	"	"	3,840	"	"	4,820																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	5,780	5,460	340	3,940	8,800	"	24,320																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai (ville) . . . . .	560	"	"	4,380	"	"	4,940																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	150	"	"	3,650	"	"	3,780																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo (camp) . . . . .	19,480	"	3,100	89,860	"	2,890	115,050																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Husselt . . . . .	2,140	"	20	770	"	"	2,950																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liège (ville) . . . . .	3,210	"	"	3,490	"	"	8,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	3,880	2,590	660	6,140	7,840	180	21,290																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse) . . . . .	1,310	2,520	550	1,550	2,260	770	8,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (ville et fortin de Berchem) . . . . .	3,520	90	690	58,590	"	"	61,690																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (citad. du sud). Anvers (enceinte, fortin et lunette de Deurne, lunette d'Hoboke) . . . . .	4,770	"	360	"	"	270	5,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire) . . . . .	2,170	11,400	4,500	"	71,420	4,200	100,690																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers Tête de Flandre (fort) . . . . .	3,570	4,250	1,580	12,120	36,470	840	58,850																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort) . . . . .	4,650	850	710	9,580	2,610	210	15,390																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lillo (—) . . . . .	3,120	"	350	22,170	"	"	25,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
St-Marie (—) . . . . .	670	650	1,440	2,540	"	"	5,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles . . . . .	1,120	4,580	1,550	540	6,020	720	11,110																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville) . . . . .	290	520	1,810	"	5,000	2,100	9,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle) . . . . .	3,510	"	"	6,960	"	"	10,270																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre . . . . .	1,590	4,280	80	2,760	5,500	160	12,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain . . . . .	1,560	450	360	660	350	"	3,540																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malines . . . . .	80	70	90	"	"	210	420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvorde . . . . .	290	"	"	810	"	"	1,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
St-Bernard . . . . .	990	"	"	990	"	"	1,980																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	710	"	"	1,100	"	"	1,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	1,980	"	50	7,020	"	"	9,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				98,420	53,950	19,860	263,570	151,510	16,190	585,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					154,250			431,270																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
700,000	950,000	"	250,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
700,000	950,000	"	250,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 12,856,908 rations de pain, à 16 centimes . . . . . fr. 2,055,905 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 78,905 28		
		1,075,000 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 12,820,683 rations, à 20 centimes . . . . . fr. 2,564,157 »	4,459,500 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 99,657 »		
		2,464,500 »		
		<i>Fouurrages en nature.</i>		
		1,151,575 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' . . . . . fr. 1,459,468 75		
23		1,424,960 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' . . . . . 1,567,456 »		
		2,376,535 (c)		
		3,006,924 75		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. . . . . 44,924 75		
		2,962,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr. 7,401,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS																																																																		
		AUUMENTATION	DIMINUTION																																																																			
TOTAL.																																																																						
				<p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">RAIONS</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>8,000,285</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,810</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>352,955</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>13,552,085</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>44,000</td> <td>434,400</td> <td>20,277</td> <td></td> </tr> <tr> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>94,700</b></td> <td><b>600,200</b></td> <td><b>20,277</b></td> <td><b>715,177</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">12,856,908</td> </tr> </table>			RAIONS		Infanterie	8,000,285			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,810			Général	352,955			Bataillon d'administration	112,420			<b>TOTAL</b>	<b>13,552,085</b>			JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif		de marche	d'hommes aux hôpitaux	44,000	434,400	20,277		22,000	90,000	"		26,100	61,000	"		2,600	14,000	"		"	800	"		<b>94,700</b>	<b>600,200</b>	<b>20,277</b>	<b>715,177</b>			Reste				12,856,908	
		RAIONS																																																																				
Infanterie	8,000,285																																																																					
Cavalerie	1,866,610																																																																					
Artillerie	2,510,810																																																																					
Général	352,955																																																																					
Bataillon d'administration	112,420																																																																					
<b>TOTAL</b>	<b>13,552,085</b>																																																																					
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe, au 1/5 % de l'effectif																																																																				
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																																					
44,000	434,400	20,277																																																																				
22,000	90,000	"																																																																				
26,100	61,000	"																																																																				
2,600	14,000	"																																																																				
"	800	"																																																																				
<b>94,700</b>	<b>600,200</b>	<b>20,277</b>	<b>715,177</b>																																																																			
		Reste																																																																				
		12,856,908																																																																				
4,450,500	4,430,500			<p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">RAIONS</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>8,000,285</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,810</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Général</td> <td>352,955</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>13,552,085</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 1/5 des journées des enfants de troupe</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche</th> <th>d'hommes aux hôpitaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>44,000</td> <td>434,400</td> <td>56,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>94,700</b></td> <td><b>600,200</b></td> <td><b>56,500</b></td> <td><b>751,100</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">12,820,685</td> </tr> </table>			RAIONS		Infanterie	8,000,285			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,810			Général	352,955			Bataillon d'administration	112,420			<b>TOTAL</b>	<b>13,552,085</b>			JOURNÉES		Les 1/5 des journées des enfants de troupe		de marche	d'hommes aux hôpitaux	44,000	434,400	56,500		22,000	90,000	"		26,100	61,000	"		2,600	14,000	"		"	800	"		<b>94,700</b>	<b>600,200</b>	<b>56,500</b>	<b>751,100</b>			Reste				12,820,685	
		RAIONS																																																																				
Infanterie	8,000,285																																																																					
Cavalerie	1,866,610																																																																					
Artillerie	2,510,810																																																																					
Général	352,955																																																																					
Bataillon d'administration	112,420																																																																					
<b>TOTAL</b>	<b>13,552,085</b>																																																																					
JOURNÉES		Les 1/5 des journées des enfants de troupe																																																																				
de marche	d'hommes aux hôpitaux																																																																					
44,000	434,400	56,500																																																																				
22,000	90,000	"																																																																				
26,100	61,000	"																																																																				
2,600	14,000	"																																																																				
"	800	"																																																																				
<b>94,700</b>	<b>600,200</b>	<b>56,500</b>	<b>751,100</b>																																																																			
		Reste																																																																				
		12,820,685																																																																				
2,962,000	2,962,000			<p>c) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de gros cavalerie</th> <th>de cavalerie légère</th> <th>fortes</th> <th>légères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>263</td> <td>3,850</td> <td>97,820</td> <td>1,597,930</td> </tr> <tr> <td>1,072</td> <td></td> <td>591,240</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,815</td> <td>74</td> <td>602,175</td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td><b>3,150</b></td> <td><b>3,924</b></td> <td><b>1,191,235</b></td> <td><b>1,424,940</b></td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de gros cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères	263	3,850	97,820	1,597,930	1,072		591,240		1,815	74	602,175	27,010	<b>3,150</b>	<b>3,924</b>	<b>1,191,235</b>	<b>1,424,940</b>																																										
CHEVAUX		RATIONS																																																																				
de gros cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères																																																																			
263	3,850	97,820	1,597,930																																																																			
1,072		591,240																																																																				
1,815	74	602,175	27,010																																																																			
<b>3,150</b>	<b>3,924</b>	<b>1,191,235</b>	<b>1,424,940</b>																																																																			
7,401,500	7,401,500																																																																					

( ) 268 chevaux des escadrons de et lanciers, incorporés aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> lanciers, et contiennent recevoir la ration forte seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère à mesure des extinctions

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . . fr.	7,401,500 »	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1855.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit . . . . . fr. 24,000 »		
		24,450 — à une — 15 — . . . . . 566,750 »		
		----- 390 750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes . . . . . 170,000 »	641,000 »	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,608,275 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. . . . . 32,165 50		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . . fr. 5,084 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois . . . . . 45,000 »		
		----- 48,084 50		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie . . . . . fr. 96,046 »		
		Cavalerie. . . . . 110,514 80		
		Artillerie. . . . . 29,164 20		
		Génie. . . . . 2,029 »		
		Bataillon d'administration . . . . . 606 80		
		----- 258,560 80		
		A DÉBITER, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80		
		-----	100,000 »	»
		A REPORTER. . . . . fr.	8,142,500 »	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.	TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
7,401,500 »	7,401,500 »	7,401,500 »	»	»																																																																																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . . fr.</td> <td>8,909,285</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,510,815</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>552,955</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>112,120</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL.</b> . . . . .</td> <td><b>13,552,085</b></td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche . . . . .</td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td><b>RESTE.</b> . . . . .</td> <td><b>13,457,385</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>23,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 508 jours d'occupation . . . . . 9,587,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation . . . . . 958,790 » <b>RESTE.</b> . . . . . 8,449,110 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes . . . . . 5,400,000 » c) — — à l'État . . . . . 1,608,273 » <b>TOTAL ÉGAL.</b> . . . . . 13,457,385</p>	JOURNÉES.		Infanterie . . . . . fr.	8,909,285	Cavalerie . . . . .	1,866,610	Artillerie . . . . .	2,510,815	Génie . . . . .	552,955	Bataillon d'administration . . . . .	112,120	<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>13,552,085</b>	A déduire les journées de marche . . . . .	94,700	<b>RESTE.</b> . . . . .	<b>13,457,385</b>																																																																																																		
JOURNÉES.																																																																																																																									
Infanterie . . . . . fr.	8,909,285																																																																																																																								
Cavalerie . . . . .	1,866,610																																																																																																																								
Artillerie . . . . .	2,510,815																																																																																																																								
Génie . . . . .	552,955																																																																																																																								
Bataillon d'administration . . . . .	112,120																																																																																																																								
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>13,552,085</b>																																																																																																																								
A déduire les journées de marche . . . . .	94,700																																																																																																																								
<b>RESTE.</b> . . . . .	<b>13,457,385</b>																																																																																																																								
641,000 »	641,000 »	641,000 »	»	»	<p>d) BASE DE L'ALLOCATION.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme.</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers . . . . .</td> <td>4,478</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>26,868</td> <td>»</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>73,656</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td>96,046</td> <td>»</td> <td>96,046</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>7,189</td> <td>6,563</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>8,626 80</td> <td>101,888</td> <td>110,514 80</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval . . . . .</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1</td> <td>38</td> <td>1,029 20</td> <td>5,965 50</td> <td>6,992 70</td> </tr> <tr> <td>— montées et train . . . . .</td> <td>4,015</td> <td>5,888</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>2,007 50</td> <td>16,324</td> <td>18,551 50</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc. . . . .</td> <td>10,850</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>4,340</td> <td>»</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>15,529</td> <td>4,614</td> <td></td> <td></td> <td>7,376 70</td> <td>21,787 50</td> <td>29,164 20</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie . . . . .</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>2,029</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>1,517</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>606 80</td> <td>»</td> <td>606 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td>99,920</td> <td>10,982</td> <td></td> <td></td> <td>114,683 30</td> <td>125,673 30</td> <td>258,500 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année . . . . .</td> <td></td> <td>158,560 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</b> . . . . .</td> <td></td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers . . . . .	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie . . . . .	73,656	»			96,046	»	96,046	Cavalerie . . . . .	7,189	6,563	1	20	8,626 80	101,888	110,514 80	Batteries à cheval . . . . .	664	726	1	38	1,029 20	5,965 50	6,992 70	— montées et train . . . . .	4,015	5,888	»	30	2,007 50	16,324	18,551 50	— de siège et compag. spéc. . . . .	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340	Artillerie . . . . .	15,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20	Régiment du génie . . . . .	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029	Bataillon d'administration . . . . .	1,517	»	»	40	606 80	»	606 80		99,920	10,982			114,683 30	125,673 30	258,500 80						A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année . . . . .		158,560 80						<b>TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</b> . . . . .		100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																																
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																			
Régiment des grenadiers . . . . .	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																																		
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																																		
Infanterie . . . . .	73,656	»			96,046	»	96,046																																																																																																																		
Cavalerie . . . . .	7,189	6,563	1	20	8,626 80	101,888	110,514 80																																																																																																																		
Batteries à cheval . . . . .	664	726	1	38	1,029 20	5,965 50	6,992 70																																																																																																																		
— montées et train . . . . .	4,015	5,888	»	30	2,007 50	16,324	18,551 50																																																																																																																		
— de siège et compag. spéc. . . . .	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340																																																																																																																		
Artillerie . . . . .	15,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20																																																																																																																		
Régiment du génie . . . . .	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029																																																																																																																		
Bataillon d'administration . . . . .	1,517	»	»	40	606 80	»	606 80																																																																																																																		
	99,920	10,982			114,683 30	125,673 30	258,500 80																																																																																																																		
					A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année . . . . .		158,560 80																																																																																																																		
					<b>TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</b> . . . . .		100,000																																																																																																																		
8,142,500 »	8,142,500 »	8,142,500 »	»	»																																																																																																																					

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	8,142,500 °	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires . . . . . fr. 95,000 °	100,000 °	»
		b. Frais de route et de séjour du Ministre . . . . . 5,000 °		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . . .	75,000 °	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes . . . . .	58,000 °	»
		<i>Remonte.</i>		
		( Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif des chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers. à . . . . . fr. 850. . fr. 421,640 °	721,650 °	»
		151 — de guides et de l'école de cavalerie, à . . . . . 950. . . . 134,620 °		
		75 — de selle d'artillerie, à. . . . . 950. . . . 67,890 °		
		150 — de trait — , à. . . . . 650. . . . 97,500 °		
		————— 711,650 °		
		865		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. . . . . 10,000 °		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	9,097,150 °	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
8,142,500 »	8,142,500 »		»	»	
100,000 »	100,000 »		»	»	
75,000 »	75,000 »		»	»	
58,000 »	58,000 »		»	»	
721,650 »	721,650 »		»	»	
9,097,150 »	9,097,150 »		»	»	





## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT ajouté POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900	»	108,900	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	
158,000	»	158,900	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE X.</b>		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés . . . . . fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires . . . . . 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. . . . . 16,630 »		
52		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques. . . . . fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes . . . . . 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.	95,026 14	2,975 86
		<b>CHAPITRE XI.</b>		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
53	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.	16,569 05	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.	16,569 05	»

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
96,000 »	96,000 »		»	»	
96,000 »	96,000 »		»	»	
16,569 05	16,559 85		20 20	»	
16,569 05	16,559 85		20 20	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE XII.</b>			
		GENDARMERIE. (a)			
		Traitement, solde et accessoires.			
		EFFECTIF.			
		HORNES. CHEVAUX			
		46	60	Officiers de tous grades . . . . . fr.	182,254 25
		1,515	1,067	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	1,466,825 50
		1,501	1,127		1,649,059 75
a.				Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	97,000 »
					1,676,059 75
				A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. . . . .	49,107 20
					1,626,952 55
		Fourrages.			
				21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c <sup>t</sup> . . . . .	28,470 »
				87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .	109,500 »
b.				501,865 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c <sup>t</sup> . . . . .	552,040 50
		411,535			470,010 50
				A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . . fr.	19,272 »
					450,738 50
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
54				448 gendarmes à pied, à 1 franc . . . . .	448 »
c.		1,067		à cheval, à 2 francs. . . . .	2,151 »
					2,582 »
		Casernement des hommes.			
d.				552,975 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr.	27,648 75
		Casernement des chevaux.			
e.				589,455 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . fr.	15,578 20
		Frais de bureau.			
f.				Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale . . . . .	16,500 »
g.				Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	200 »
h.				Frais de route, de séjour et de tournée des officiers . . . . .	10,000 »
				TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.	2,150,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION																																																																																																										
					<p>1) Cette unité est composée d'un et de major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après</p> <p style="text-align: center;"><b>Officiers.</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie</th> <th>Officiers emp. tables</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>TREITEM. annuel.</th> <th>MOYENNE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>Colonel . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>10,000</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Lieutenant colonel . . . . .</td> <td>750</td> <td>7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>Majors . . . . .</td> <td>2,190</td> <td>6,600</td> <td>19,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1<sup>re</sup> cl.</td> <td>750</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— quartier-maître de 1<sup>re</sup> cl.</td> <td>"</td> <td>5,800</td> <td>5,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>"</td> <td>5,400</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>5,110</td> <td>8,500</td> <td>58,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>4</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>4,700</td> <td>9,400</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>5,285</td> <td>5,250</td> <td>29,250</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>7,500</td> <td>2,800</td> <td>56,000</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>185,150</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">A déduire 1 2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .</td> <td>91. 7.</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">Reste . . . . . fr.</td> <td>182,251 2.</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie	Officiers emp. tables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TREITEM. annuel.	MOYENNE	1	"	5	Colonel . . . . .	1,095	10,000	10,000	1	"	2	Lieutenant colonel . . . . .	750	7,500	7,500	5	"	6	Majors . . . . .	2,190	6,600	19,800	1	"	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	750	5,500	5,500	"	1	"	— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> cl.	"	5,800	5,800	"	1	"	— administrateur d'habil.	"	5,400	5,400	7	"	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,110	8,500	58,500	2	"	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700	9,400	9	"	9	Lieutenants . . . . .	5,285	5,250	29,250	20	"	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,800	56,000	44	2	60		21,900		185,150	46							A déduire 1 2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .						91. 7.	Reste . . . . . fr.						182,251 2.
Officiers de gendarmerie	Officiers emp. tables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	TREITEM. annuel.	MOYENNE																																																																																																								
1	"	5	Colonel . . . . .	1,095	10,000	10,000																																																																																																								
1	"	2	Lieutenant colonel . . . . .	750	7,500	7,500																																																																																																								
5	"	6	Majors . . . . .	2,190	6,600	19,800																																																																																																								
1	"	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	750	5,500	5,500																																																																																																								
"	1	"	— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> cl.	"	5,800	5,800																																																																																																								
"	1	"	— administrateur d'habil.	"	5,400	5,400																																																																																																								
7	"	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5,110	8,500	58,500																																																																																																								
2	"	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700	9,400																																																																																																								
9	"	9	Lieutenants . . . . .	5,285	5,250	29,250																																																																																																								
20	"	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,800	56,000																																																																																																								
44	2	60		21,900		185,150																																																																																																								
46																																																																																																														
A déduire 1 2 p. 0/0 pour médicaments. . . . .						91. 7.																																																																																																								
Reste . . . . . fr.						182,251 2.																																																																																																								
					<b>Troupes.</b>																																																																																																									
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes</th> <th>Chevaux</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et adarmes</th> <th>RATIONS de fourrages</th> <th>SOLDE de journalière</th> <th>MOYENNE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,926</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Marchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>5,285</td> <td>5,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Marchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>5 40</td> <td>76,942</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>"</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>6,570</td> <td>"</td> <td>2 60</td> <td>17,082</td> </tr> <tr> <td>158</td> <td>158</td> <td>Bugadiers à cheval . . . . .</td> <td>50,570</td> <td>50,570</td> <td>5 10</td> <td>156,147</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>"</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>16,790</td> <td>"</td> <td>2 40</td> <td>40,296</td> </tr> <tr> <td>854</td> <td>854</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>511,710</td> <td>511,710</td> <td>2 75</td> <td>837,202</td> </tr> <tr> <td>584</td> <td>"</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>140,160</td> <td>"</td> <td>2 15</td> <td>591,544</td> </tr> <tr> <td>1,815</td> <td>1,067</td> <td></td> <td>552,975</td> <td>589,655</td> <td></td> <td>1,466,825</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">Chevaux d'officiers . . . . .</td> <td>21,900</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;"></td> <td>111,558</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et adarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE de journalière	MOYENNE	4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 10	5,926	9	9	Marchaux des logis chefs . . . . .	5,285	5,285	5 60	11,826	62	62	Marchaux des logis à cheval . . . . .	22,650	22,650	5 40	76,942	18	"	— — à pied . . . . .	6,570	"	2 60	17,082	158	158	Bugadiers à cheval . . . . .	50,570	50,570	5 10	156,147	46	"	— — à pied . . . . .	16,790	"	2 40	40,296	854	854	Gendarmes à cheval . . . . .	511,710	511,710	2 75	837,202	584	"	— — à pied . . . . .	140,160	"	2 15	591,544	1,815	1,067		552,975	589,655		1,466,825	Chevaux d'officiers . . . . .						21,900							111,558																					
Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et adarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE de journalière	MOYENNE																																																																																																								
4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 10	5,926																																																																																																								
9	9	Marchaux des logis chefs . . . . .	5,285	5,285	5 60	11,826																																																																																																								
62	62	Marchaux des logis à cheval . . . . .	22,650	22,650	5 40	76,942																																																																																																								
18	"	— — à pied . . . . .	6,570	"	2 60	17,082																																																																																																								
158	158	Bugadiers à cheval . . . . .	50,570	50,570	5 10	156,147																																																																																																								
46	"	— — à pied . . . . .	16,790	"	2 40	40,296																																																																																																								
854	854	Gendarmes à cheval . . . . .	511,710	511,710	2 75	837,202																																																																																																								
584	"	— — à pied . . . . .	140,160	"	2 15	591,544																																																																																																								
1,815	1,067		552,975	589,655		1,466,825																																																																																																								
Chevaux d'officiers . . . . .						21,900																																																																																																								
						111,558																																																																																																								
2,150,000	2,150,000	"	"																																																																																																											
2,150,000	2,150,000	"	"																																																																																																											

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	272	Administration centrale . . . . .	249,910 "	173,000 "
II.	374	États-majors. . . . .	1,545,200 95	"
III.	382	Service de santé des hôpitaux . . . . .	931,410 "	"
IV.	384	Solde des troupes . . . . .	20,924,000 "	"
V.	402	École militaire . . . . .	218,400 "	"
VI.	404	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	850,000 "	"
VII.	408	Matériel du génie . . . . .	700,000 "	"
VIII.	410	Pain, viande, fourrages et autres allocations. . . . .	9,097,150 "	"
IX.	410	Traitements divers et honoraires . . . . .	158,126 20	775 80
X.	418	Pensions et secours. . . . .	95,026 14	2,975 80
XI.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .	16,569 05	"
			54,353,852 54	179,647 66
XII.	420	Gendarmerie. . . . .	2,150,000 "	"
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>56,705,852 54</b>	<b>179,647 66</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870.

1870.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,810 »	425,810 »		»	»	
1,345,260 05	1,346,790 15		»	1,329 20	
921,410 »	921,410 »		»	»	
20,924,000 »	20,674,000 »	250,000 »	»	»	
218,400 »	218,400 »	»	»	»	
850,000 »	850,000 »	»	»	»	
700,000 »	950,000 »	»	»	250,000 »	
9,097,150 »	9,097,150 »	»	»	»	
158,900 »	158,900 »	»	»	»	
96,000 »	96,000 »	»	»	»	
16,569 05	16,559 85	»	29 20	»	
54,735,500 »	54,755,000 »	250,020 20	»	251,529 20	
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»	»	
56,885,500 »	56,885,000 »	250,029 20	»	251,529 20	
DIMINUTION. . . . fr.			1,500 »		



## ANNEXE.

*État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1868.*

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 8 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1868.									
20 juin.	Gillet, P.-F. . . . .	Mécanicien à l'école de pyrotechnie.	66	12	5	12	Infirmités . . . . .	1,950 »	572 »
11 juillet.	Deayussa, A. . . . .	Chef de bureau au Ministère de la Guerre.	69	44	5	»	Grand âge . . . . .	4,490 »	2,995 »
8 nov.	Godart, P. . . . .	Sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.	71	55	10	15	Id. . . . .	5,517 50	1,828 »
Id.	Legoy, A. . . . .	Commis aux écritures à l'arsenal de construction.	71	52	9	4	Id. . . . .	1,566 66	789 »
Id.	Duchêne, H. . . . .	Sous-chef de division au Ministère de la Guerre.	65	53	1	»	Infirmités . . . . .	5,618 55	5,291 »
TOTAL . . . . . fr.									9,275 »

*État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 septembre 1868.*

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
67	67	Dechange, A. . . . .	25 juillet 1868 .	Décès . . . . .	2,540 »	
68	75	Van Wymers, J. . . . .	18 juin 1868. .	Id. . . . .	702 »	Au 1 <sup>er</sup> janvier 1869 : 112 pensions inscrites . . fr. 112,523
69	89	Voncken, A. . . . .	2 août 1868 .	Id. . . . .	5,895 »	
70	57	Dequinze, A. . . . .	6 sept. 1868 .	Id. . . . .	907 »	Au 1 <sup>er</sup> octobre 1868 : 70 pensions éteintes . . . 58,621
TOTAL . . . . . fr.					8,042 »	42 — à servir au 1 <sup>er</sup> jans. 1869. fr. 54,702